

# AAP GRAINE

## Objectifs de l'aide

- + Soutenir le développement durable de la bioéconomie
- + Accompagner les filières de production et de valorisation de la biomasse

## Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Financer des projets de recherche liés à la biomasse
- + Bénéficier d'une subvention pour sécuriser un projet de recherche entre TRL4 et TRL 7
- + Participer à la réduction des impacts environnementaux

### Caractéristiques et financeur

- › AAP financé par l'ADEME
- › Projet collaboratif dont un partenaire de recherche (public ou privé)
- › Projets attendus doivent s'intégrer dans l'un des trois axes suivants
  - Axe 1. Système éco-efficient de production, transformation et valorisation de la biomasse
  - Axe 2. Evaluation de la durabilité et articulation des productions et usages de la biomasse
  - Axe 3. Accompagnement au changement et instruments de politique publique pour une bioéconomie durable

### Bénéficiaires

- › Tous types d'entreprises

### Type de financement

- › Subvention principalement et avance remboursable

### Taux d'aides

- › Variable selon la taille de l'entreprise et le type de recherche
- › Recherche industrielle · PE 70% | ME 60% | GE 50%
- › Développement Expérimental · PE 45% | ME 35% | GE 25%

### Aide maximum

- › 250k€

### Date de soumission des dossiers

- › 16 | 12 | 2021 ; mars 2022

